



AGROTEC
SUISSE

Base décisionnelle pour la votation du 7 novembre 2025 sur le concept de formations initiales « go4future »



En bref

Pour les entreprises formatrices, le présent concept comporte des avantages et des inconvénients, qui sont décrits ci-après :

Avantages

- Augmenter l'attractivité de la formation de 4 ans par un enseignement plus précoce des compétences techniques.
- Possibilité de former également des jeunes moins doués à l'école
- Allègement des modèles de formation en 4 ans, contenus davantage axés sur les apprenti(e)s obtenant de bons résultats
- Élargissement de l'éventail d'activités
- Perméabilité entre formation en 3 et en 4 ans favorise les opportunités de développement

Inconvénients

- Risque de remplacement des places de formation pour les métiers en 4 ans par des places en 3 ans
- Risque de baisse du nombre d'apprenti(e)s dans les formations en 4 ans → Centralisation des écoles/CIE
- Baisse du niveau de formation de l'ensemble de la main-d'œuvre qualifiée de la branche
- Risque que les entreprises aient des attentes excessives quant aux compétences des personnes ayant obtenu le diplôme en 3 ans
- Départ des diplômés vers d'autres branches

Sommaire

Introduction	4
Résumé des résultats de l'enquête	4
Résumé du concept	5
Calendrier de mise en œuvre du concept	6
Organisation du projet	7
Coûts de mise en œuvre du concept	7
Financement des coûts de mise en œuvre par Agrotec Suisse	7
Coûts supplémentaires récurrents de la formation professionnelle	7
Coûts d'une révision partielle	7
Question soumise au vote	8
Collaboration entre la VSBM et Agrotec Suisse	10
Recommandation de la CSDPQ du 20 février 2024	10
Point de vue du comité directeur d'Agrotec Suisse	11
Avantages et inconvénients	12

Introduction

Dans le cadre de l'examen quinquennal ordinaire et d'une vaste enquête menée auprès des membres pendant l'hiver 2023, Agrotec Suisse et la VSBM ont constaté qu'il était nécessaire d'agir dans la formation professionnelle initiale. Sur cette base, la commission de la formation professionnelle (CFP) a élaboré un concept d'adaptation de la formation initiale par rapport aux exigences souhaitées.

Le 7 novembre 2025, ce concept sera présenté aux délégués d'Agrotec Suisse lors de l'assemblée de l'association professionnelle puis soumis au vote.

Cette brochure contient des explications sur les principaux éléments de ce concept. Elle doit aider à s'en faire une idée approfondie dans le but que la décision prise renforce durablement la future formation professionnelle initiale.

Résumé des résultats

Résumé des résultats de l'enquête

Les trois lieux de formation (entreprise, école professionnelle et centres CI) sont satisfaits de la formation actuelle et la trouvent attrayante. Les entreprises confirment en outre l'employabilité des diplômés. Néanmoins, un besoin de révision des contenus de la formation est constaté, notamment en ce qui concerne les nouveaux thèmes et technologies. Selon les avis exprimés, la procédure de qualification présente également un potentiel d'optimisation.

La majorité des représentants des entreprises interrogés soutient l'idée d'une formation professionnelle initiale supplémentaire avec un profil d'exigences moins élevé. Ils y voient une opportunité d'attirer davantage de jeunes dans la branche et d'accroître l'attractivité des professions de la branche. Le concept élaboré a été présenté sur site durant l'hiver 2025 dans toutes les écoles pro-fessionnelles. Les retours obtenus à l'issue de la présentation ont confirmé les résultats de l'enquête de l'hiver 2023.

Résumé du concept

Résumé du concept

Le concept prévoit de conserver les métiers en 4 ans qui ont fait leurs preuves de « mé-canicien(ne) en machines agricoles CFC » et « mécanicien(ne) en machines de chantier CFC ». La profession actuelle de « mécanicien(ne) d'appareils à moteur CFC », qui s'apprend actuellement en 4 ans, doit être remplacée par une formation en 3 ans débouchant sur un CFC avec un profil spécialisé. L'objectif est d'augmenter le nombre de di-plômes obtenus dans ce secteur également.

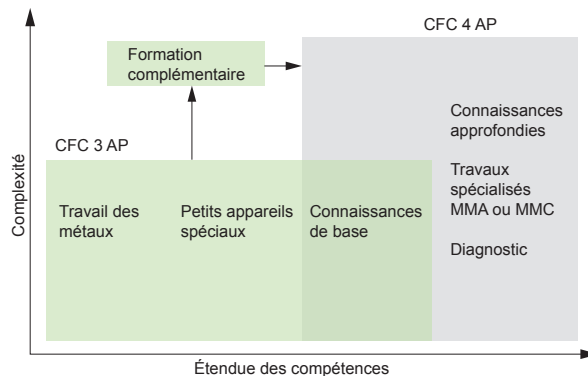
Le deuxième profil de la nouvelle formation en 3 ans avec CFC doit être introduit de manière généraliste et avec un niveau d'exigences inférieur à celui des formations actuelles en 4 ans.

Le nouveau positionnement des diplômes entre eux permet de couvrir un large éventail d'activités typiques de nos branches.

Le profil généraliste permet d'acquérir des connaissances dans l'usinage des métaux et la construction et comprend la fabrication de pièces simples. Le profil Petits appareils, quant à lui, est axé sur l'entretien et la réparation de machines et d'appareils pour l'entretien des jardins et des paysages. Il aborde en outre des thèmes comme la technologie des batte-ries et la robotique. Indépendamment du profil, la nouvelle formation met l'accent sur des contenus clés communs : le remplacement de composants, la réalisation de travaux de maintenance et l'exécution de réparations simples.

Afin d'alléger le contenu des formations en 4 ans, l'usinage des métaux doit notamment se limiter à la compétence « soudage de réparation ». Le temps ainsi dégagé doit être consacré à de nouvelles technologies et à l'approfondissement des connaissances dans le domaine du diagnostic. Le profil d'exigences à remplir pour pouvoir commencer un apprentissage en 4 ans ne doit pas changer.

La formation en 3 ans est délibérément axée sur un niveau d'exigences inférieur afin de s'adresser à des jeunes moins doués sur le plan scolaire. Comme les compétences enseignées sont dif-

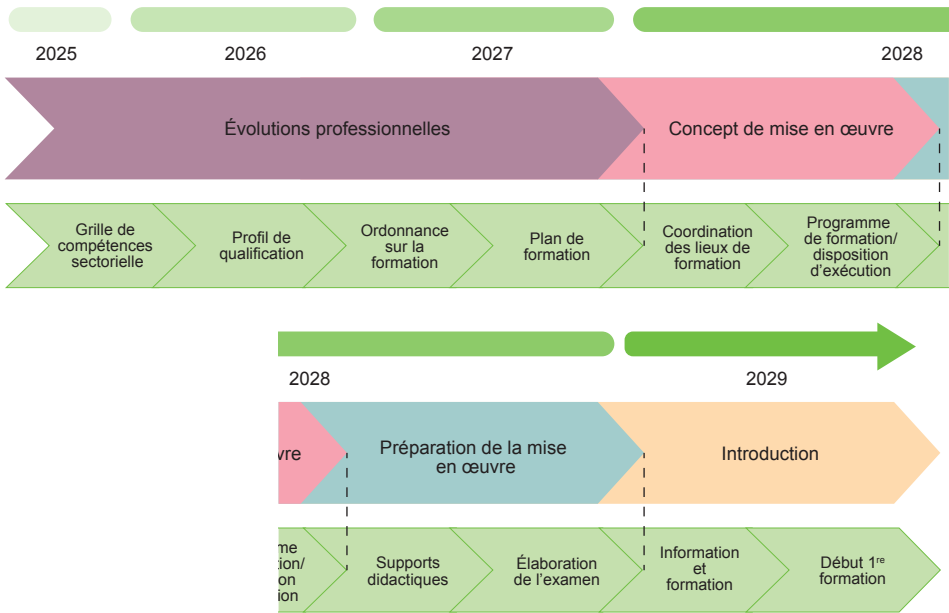


férentes de celles de la formation en 4 ans, il n'est pas possible de reconnaître directement les deux années d'apprentissage. Afin de garantir néanmoins des possibilités d'évolution individuelles, le concept prévoit une perméabilité entre les différents niveaux : les diplômé(e)s de l'apprentissage en 3 ans ayant les meilleurs résultats doivent avoir la possibilité d'effectuer un apprentissage complémentaire raccourci dans un métier en 4 ans. La formation complémentaire pour l'obtention d'un CFC en 4 ans durera probablement 3 ans. Les dénominations des actuelles formations avec CFC en 4 ans et des nouvelles formations avec CFC en 3 ans ne sont pas encore définies. Cette tâche devra être accomplie pendant le processus de développement professionnel.

Calendrier

Calendrier de mise en œuvre du concept

Si les organes directeurs responsables adoptent le concept le 7 novembre 2025, une introduction des nouvelles formations initiales sera possible au plus tôt en 2029. Le respect de cette échéance est directement lié à la volonté de compromis dans l'élaboration (nombre de jours CI, examen partiel, etc.)



Organisation

Organisation du projet

Pour la mise en œuvre du concept, il est important que les associations soient impliquées dans le processus au niveau de leur base. Il faut réaliser des ateliers en présentiel, mais aussi recueillir l'opinion des membres et des entreprises formatrices au moyen de brefs sondages en ligne. Les décisions de grande portée telles que l'adoption de l'ordonnance sur la formation ou du plan de formation sont prises lors des assemblées de l'association professionnelle. Il est important de noter que les contraintes budgétaires exigeront de suivre à la lettre les processus. Il ne sera pas possible de satisfaire l'ensemble des demandes et il faudra donc faire preuve d'un esprit de consensus.

Coûts | Financement

Coûts de mise en œuvre du concept

Sur la base d'un processus de mise en œuvre aussi simple et efficace que possible, les coûts totaux ont été estimés à environ 1 200 000 francs.

Coûts nets	CHF 1 200 000
Part VSBM	CHF 324 000
Part Agrotec Suisse	CHF 876 000

Comme jusqu'à présent, les coûts seront répartis entre la VSBM et Agrotec Suisse au prorata du nombre d'apprenti(e)s. À l'heure actuelle, ce rapport est de 27:73.

Financement des coûts de mise en œuvre par Agrotec Suisse

Agrotec Suisse dispose d'un montant de 405 000 francs provenant du fonds « Développement d'Agrotec Suisse » pour financer la mise en œuvre. Le montant restant de 471 000 francs proviendra des budgets ordinaires des années 2026 à 2029. Il n'est donc pas prévu de procéder à une augmentation des cotisations des membres.

Coûts supplémentaires récurrents de la formation professionnelle

Sur la base des coûts actuels de la formation professionnelle, les coûts annuels récurrents liés à la mise en œuvre du concept a été ont été déterminés par extrapolation. Cela a permis de se rendre compte qu'il faut tabler sur des coûts supplémentaires d'un montant de 231 200 francs (part d'Agrotec Suisse: 168 776 francs). À moyen terme, cela entraînera une augmentation de la cotisation de membre pour le domaine de la formation professionnelle.

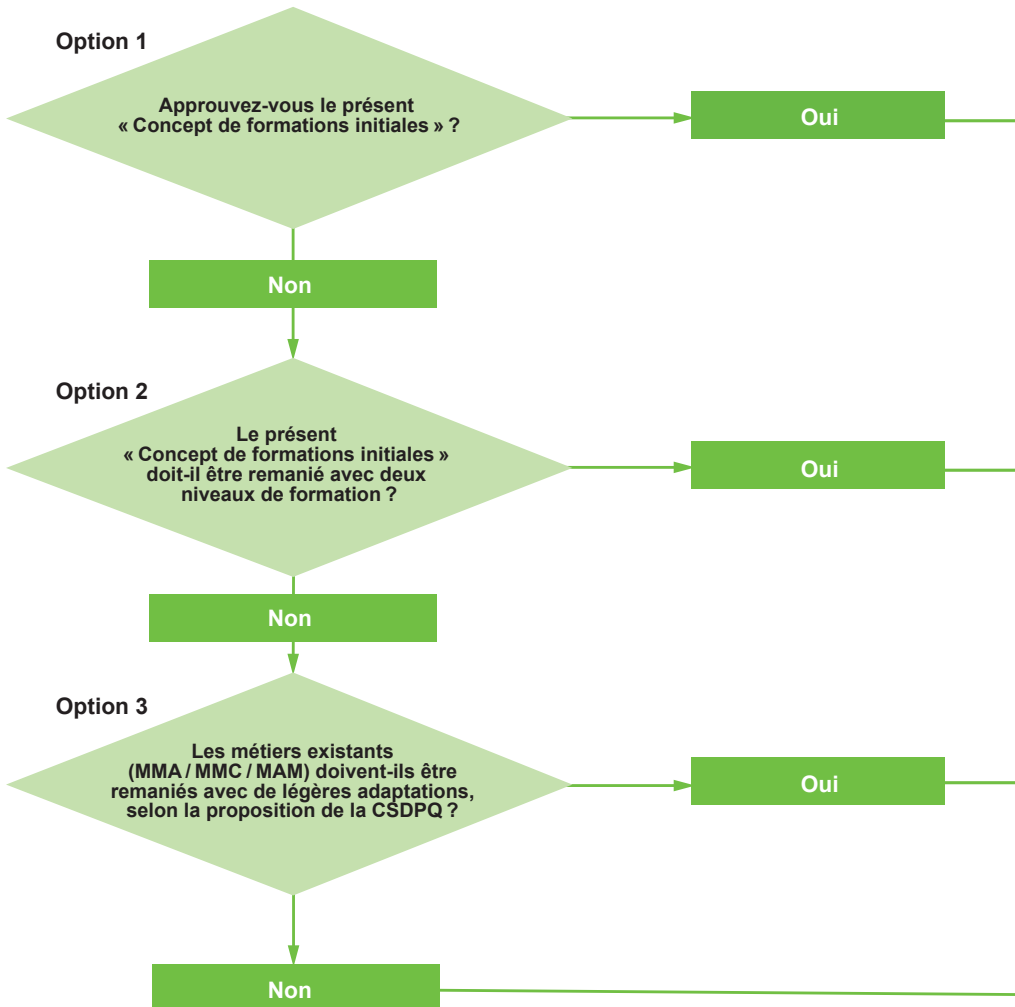
Coûts d'une révision partielle

Pour une révision partielle (option 3) avec des adaptations « douces » du plan de formation, il faut s'attendre à des coûts uniques d'un montant de 292 000 francs (part Agrotec Suisse). Il n'y a pas de coûts supplémentaires récurrents.

Question soumise au vote

Oui – Non

La CFP a structuré la procédure de vote en trois étapes. Les décideurs disposent ainsi de tous les choix possibles. Le vote se fera par étapes : En cas de réponse affirmative à la première question, les autres questions sont supprimées. Ce n'est que si la réponse est « non » que l'on passe à la question suivante.



Conséquences

- Création d'une formation CFC de 3 ans avec 2 orientations, dont une pour la branche des appareils à moteur
- Révision totale des formations CFC de 4 ans de mécanicien(ne) en machines agricoles et de chantier
- Pas de maintien sous sa forme actuelle de la formation CFC de 4 ans de mécanicien(ne) d'appareils à moteur

Prochaines étapes

- Définir le plan de projet et l'organisation
- Soumettre un ticket provisoire au SEFRI
- Révision totale, constitution d'une commission de révision
- Effectuer une analyse du champ professionnel avec les spécialistes de la branche
- Élaborer un profil professionnel avec le profil de qualification de tous les métiers
- Prochains votes : approbation des profils de qualification par l'OrTra

Conséquences

- Poursuite de la formation supplémentaire avec des exigences moins élevées
- Poursuite de la révision totale des formations CFC de 4 ans
- Retard d'au moins 1 à 2 ans dans le processus de révision de toutes les formations initiales
- Temps et coûts nécessités par une révision du concept
- Incertitude quant à l'amélioration de la qualité

Prochaines étapes

- Remanier ou redéfinir le concept
- Prochains votes : approbation du nouveau « Concept de formations initiales »

Conséquences

- Abandon de la création de la formation CFC de 3 ans
- Les 3 formations CFC existantes de 4 ans font l'objet d'une révision partielle « douce »

Prochaines étapes

- Définir le plan de projet et l'organisation
- Soumettre un ticket provisoire au SEFRI
- Révision partielle
- Constituer une commission de révision
- Prochains votes : profils professionnels

Conséquences

- L'examen quinquennal est considéré comme terminé et toute modification nécessaire est reportée.

Collaboration | Recommandation

Collaboration entre la VSBM et Agrotec Suisse

L'Association suisse de l'industrie des machines de chantier (VSBM) et Agrotec Suisse collaborent avec succès depuis plus de 30 ans dans le domaine de la formation professionnelle. Pour les deux associations, il est important de travailler ensemble sur ce projet également et de poursuivre leur collaboration fructueuse à l'avenir. Si l'issue du vote les oppose, les directions des deux associations mèneront des entretiens bilatéraux afin de déterminer la suite à donner.

Recommandation de la CSDPQ du 20 février 2024

La CSDPQ recommande à l'organe responsable de procéder à une révision totale des professions de mécanicien(ne) en machines agricoles CFC, de mécanicien(ne) en machines de chantier CFC et de mécanicien(e) d'appareils à moteur CFC parallèlement à la création d'une nouvelle formation avec un niveau d'exigences moins élevé. La commission est d'avis que pour optimiser la perméabilité entre une nouvelle formation éventuelle et les formations existantes, il faut que la structure de toutes les formations repose sur la même approche. En outre, si on ne procédait à aucune révision, tous les lieux de formation devraient gérer deux concepts de pédagogie professionnelle différents, ce qui compliquerait inutilement la formation.

Même si aucune formation supplémentaire avec un niveau d'exigences moins élevé n'est créée, la commission recommande de procéder à une révision partielle des métiers de mécanicien(ne) en machines agricoles CFC, de mécanicien(ne) en machines de chantier CFC et de mécanicien(ne) d'appareils à moteur CFC.

Point de vue du comité directeur d'Agrotec Suisse

Le comité directeur d'Agrotec Suisse remercie la CFP pour son élaboration minutieuse du concept « go4future ». La présentation de ce dernier montre que les formations initiales existantes seront développées de façon parfaitement adaptée aux exigences concrètes et à la branche.

Le concept prend en considération les défis actuels tels que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et une meilleure intégration des jeunes ayant moins de bons résultats scolaires. La nouvelle formation en 3 ans prévue ainsi que les adaptations dans les métiers existants correspondent aux souhaits exprimés lors de l'enquête de l'hiver 2023 et sont tout à fait justifiées.

Pour le comité, il est important que le concept soit soutenu par la base. En fin de compte, ce sont les membres et les entreprises formatrices de la branche qui forment les apprenti(e)s et embauchent les professionnel(le)s ayant achevé leur formation. Même si le comité estime que les coûts sont élevés, les participants à l'enquête de l'hiver 2025 ont confirmé dans leur majorité qu'ils supporteraient les coûts d'une nouvelle formation, même s'ils étaient plus élevés.

La décision de donner lieu à une révision ou d'introduire une nouvelle profession est lourde de conséquences. Une fois qu'une formation initiale a été introduite, il n'est pas possible de revenir en arrière. Du point de vue du comité, il est donc important que la décision rallie une large majorité.

Selon le comité, l'option de remanier le concept existant (répondre « oui » à la question 2) n'est pas recommandée. Elle ne ferait que reporter la décision et engendrerait des retards sans changer quoi que ce soit aux questions de fond. La révision du concept entraînerait une charge de travail importante et l'incertitude demeurerait quant au résultat et à la faisabilité. C'est pourquoi le comité recommande de prendre maintenant une décision claire.

Avantages et inconvénients

L'introduction d'une formation en 3 ans comporte à la fois des opportunités et des risques. D'une part, elle peut contribuer de façon déterminante à couvrir les besoins en professionnel(le)s ayant un niveau de qualifications inférieur. En réduisant le profil d'exigences de manière ciblée, elle ouvre de nouvelles perspectives, en particulier aux jeunes moins doués sur le plan scolaire, et elle leur permet d'accéder à nos branches. Dans le même temps, la durée de formation plus courte permet aux entreprises de former davantage de diplômé(e)s tout en conservant les mêmes capacités. Les formations en quatre ans peuvent ainsi se concentrer plus systématiquement sur les apprenti(e)s ayant de bons résultats et mieux répondre aux exigences élevées des entreprises. Grâce à de très bonnes possibilités de passerelle vers les métiers en 4 ans, la perméabilité est en outre préservée, ce qui offre des opportunités de développement supplémentaires aux apprenti(e)s motivé(e)s.

Dans le même temps, certains risques doivent également être pris en compte. Ainsi, il y a un risque que des places de formation qui étaient prévues jusqu'à présent pour des métiers en 4 ans soient utilisées pour des formations en 3 ans à l'avenir. Une baisse du nombre d'apprenti(e)s dans les formations professionnelles en 4 ans pourrait également conduire à la centralisation des écoles professionnelles et des sites sur lesquels sont dispensés les cours interentreprises. Le fait que les entreprises pourraient avoir des attentes irréalistes en matière de compétences des diplômé(e)s ayant suivi la formation en 3 ans constitue un autre risque. En outre, il est possible que ceux-ci aient un profil attrayant pour d'autres branches et que de ce fait, leur branche d'origine ne puisse les conserver.



Agrotec Suisse
Une association professionnelle d'AM Suisse

Chräjeninsel 2
3270 Aarberg
T +41 32 391 99 44
agrotecsuisse@amsuisse.ch
www.agrotecsuisse.ch



Toutes les informations
sur le projet « go4future »
sont disponibles sur le site
Internet d'Agrotec Suisse.